

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES  
REF 274 408/V

N° Sociétaire : 274 408/V

Contrat Véhicules A Moteur : 3040/1

**AVENANT D'AJUSTEMENT CONTRACTUEL**  
**"FLOTTE AUTOMOBILE"**

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les dispositions précisées ci-après qui prendront effet au **1er janvier 2020** :

⇒ La cotisation annuelle hors taxes du contrat "Véhicules à Moteur" sera majorée de 50%, pour l'assurance à périmètre identique des risques assurés à ce jour.

⇒ Les franchises (Bris de glace incluse) sont portées à 500 € pour tous véhicules < 3.5 T et 1 000 € pour tous véhicules > 3.5 T.

Cotisations et franchises indexées selon l'évolution de l'indice SRA.

Fait à Niort, le 20 Août 2019

Pour la Collectivité,

Pour la Société,

